

## AVIS DE PROPOSITION

*ACCEPTÉ LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023*

**TITRE :** Avis de proposition visant à appuyer le projet de Loi C-224 concernant l'élaboration d'un cadre national sur la prévention et le traitement des cancers liés à la lutte contre les incendies.

### **PRÉAMBULE :**

**Considérant que** la gestion des opérations en matière de sécurité-incendie relève de l'agglomération de la ville de Longueuil, celle-ci a une responsabilité relative à la santé et la sécurité au travail des 300 pompiers exerçant sur son territoire.

**Considérant que** le travail des pompiers comporte de nombreux risques professionnels, notamment l'exposition à des substances chimiques toxiques.

**Considérant que** les pompiers sont à risque de développer une maladie professionnelle en lien avec la pratique du métier.

**Considérant que** les cancers sont la première cause de décès chez les pompiers et que seulement 50% des cancers sont reconnus au Québec.

**Considérant que** ce projet de loi favoriserait l'amélioration des pratiques afin de mieux protéger ces professionnels et par conséquent, notre collectivité.

### **LIBELLÉ:**

**Il est proposé par** M. Jacques Lemire, conseiller municipal de la ville de Longueuil, que le projet de loi C-224 concernant l'élaboration d'un cadre national sur la prévention et le traitement des cancers liés à la lutte contre les incendies soit appuyé par le Conseil de la ville de Longueuil.

**Il est proposé que** le Conseil de la ville de Longueuil initie auprès de l'agglomération une approche préventive et proactive au sein du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil, par la mise en place d'un plan d'action visant à prévenir les maladies professionnelles chez les pompiers.

**Date du dépôt:** 15 novembre 2022

**Lu et déposé par:** Jacques Lemire

Signature de l'élu

